

# Procuration générale Compte Particuliers

# > 1. Identité du (des) titulaire(s)

Le(s) soussigné(s), titulaire(s) de la relation	oancaire	
		Prénom
Titulaire 2: Nom		Prénom
Donne(nt) procuration générale au mandat Keytrade Bank. Le mandataire recevra ses	aire ci-dessous, afin de procéder, se codes secrets personnels qui lui dor	eul, à toutes les opérations sur les comptes au nom du  (des) titulaire(s), ouverts auprès de nnent accès aux comptes.
> Comptes		
•	comptes).	
> 3. Identité du manda	taire	
□Mr. □Mme. □Mlle.		
Nom		Prénom
Etat civil: □ Célibataire □ Marié [	□ Cohabitant(e) □ Divorcé(e)	☐ Séparé(e) ☐ Veu(f)(ve)
Nom et prénom conjoint(e) ou cohab	oitant(e)	
☐ Je souhaite un accès au compte,	veuillez me faire parvenir un log	gon ainsi qu'un □SOFTKEY ou un □HARDKEY
Utilisez votre smartphone comme méthode d'accès p	oour vous connecter au Site Transactionnel ->	Softkey . Utilisez un digipass comme méthode d'accès pour vous connecter au Site Transactionnel -> Hardkey
Adresse du domicile légal:		
Rue		
Code postal Commun	e	Pays
N° de téléphone	N° de GSM	E-mail
Adresse courrier (si différente adresse légale,	):	
Code postal Commun	e	Pays
Date de naissance	Lieu et pays de naissa	ance
Nationalité(s)		Identifiantnational <sup>1</sup>
N° registre national	N° carte d'identit	téValable jusque (JJ/MM/AAAA)
Information fiscale <sup>2</sup> (veuillez indiquer TOUS les )		
Pays de résidence fiscale	NIF	Pays de résidence fiscale
Pays de résidence fiscale		
*		code correspondant. ** A choisir parmi la liste des professions libérales jointe à la présente; indiquez le code correspondant)
□ Employé □ Ouvrier □ Cadre □ I		
' '		
☐ <b>Indépendant</b> : Code secteur d'acti	vité n°(*)	N° entreprise
Dénomination entreprise		
☐ <b>Profession libérale</b> : N° entreprise	(si applicable)	
Profession		
☐ Sans profession (veuillez sélectionner ce qu	ui correspond et compléter) : 🗆 pension	né □ demandeur d'emploi □ rentier □ femme/homme au foyer
Depuis (MM/AAAA)	Dernière activité profession	onnelle exercée
□ <b>Etudiant</b> : depuis		
LIS Person (telle que définie à l'anne	va 1):	

<sup>1 -</sup> Si un ordre sur instruments financiers (actions, warrants, options,...) est placé, vous devez nous communiquer votre identifiant national. Cet identifiant diffère selon votre nationalité. Vous trouverez plus d'information concernant cet identifiant dans la section Questions Fréquentes > MiFID II > Identifiant national sur vuvw. keytradebank. be
2 - Veuillez indiquer TOUS les pays, y compris la Belgique le cas échéant, où le membre est considéré comme un résident fiscal ainsi que son NIF dans ces pays. Pour les résidents belges, il s'agit du numéro de registre national. Pour les non-résidents, veuillez consulter le site de la Commission Européenne (https://ec.europa.eu/taxation\_customs/tin/tinByCountry.html?/ocale=fr) ou de l'OCDE (http://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/



#### Procuration générale - compte particulier - 2

Personne Politiquement Exposée (telle que définie à l'annexe 2) : S'agit-il du mandataire? □ oui □ non		
Ou un des membres directs de sa famille? 🗆 oui 🗆 non (si oui, précisez les noms, prénoms et le lien exact)		
Ou une personne étroitement associée au mandataire? 🗆 oui 🗀 non (si oui, précisez les noms, prénoms et le lien d'association)		
Intitulé exact du mandat / de la fonction		
Date d'entrée en fonction		
Informations privilégiées :Êtes-vous susceptible de détenir des informations privilégiées sur les marchés financiers? □ oui □ non		
Si oui, quels titres (Emetteur et code ISIN)?		
□ J'accepte de recevoir par voie électronique des communications commerciales pour les produits et services fournis ou promus par Keytrade Bank.		

#### 4. Déclaration du(des) titulaire(s) et du mandataire

<u>US PERSONS</u> (telle que définie à l'annexe 1):
Nous ne sommes pas US Persons. Si le mandant ou le mandataire devait se qualifier en tant que US person durant l'offre de service, Keytrade Bank devra en être immédiatement informé. Si vous ne l'informez pas dans les temps, vous serez responsable de tout dommage qui en découlerait. Consécutivement à la réglementation et législation fiscale américaine, Keytrade Bank ne fournit pas de service aux US persons et sera dès lors et de ce fait habilitée à mettre fin à sa relation avec le client. INFORMATIONS COMMUNIQUÉES À KEYTRADE BANK:

- · Les informations fournies sur ce document et sur les annexes sont exactes, à jour et complètes ;
- · Les avoirs qui seront placés sur le compte n'ont ou n'auront pas une origine illicite, et qu'ils ne sont ou ne seront pas utilisés aux fins de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme ; Nous nous engageons irrévocablement à informer la banque, par écrit et immédiatement, de toute modification d'un des informations fournies.
- MODES DE COMMUNICATION:

Nous choisissons de recevoir par e-mail, par le biais du Site Transactionnel, par le biais du site internet www.keytradebank.be ou, au choix de Keytrade Bank, par tout autre moyen de communication à distance approprié, toute information que Keytrade Bank est légalement tenu de nous communiquer<sup>3</sup> ou estime opportun de nous communiquer dans le cadre de notre relation.

ORDRES SUR INSTRUMENTS FINANCIERS :

Nous assumons la responsabilité et tous les risques liés aux ordres sur les instruments financiers qui seront transmis en notre nom et pour notre compte à Keytrade Bank, étant entendu que Keytrade Bank ne pourra être tenue pour responsable de l'opportunité de ses décisions d'investissement et des conséquences financières des ordres.

- PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES:
   Nous avons lu et compris la Politique relative à la Vie Privée disponible sur www.keytradebank.be. Cette politique décrit la manière dont Keytrade Bank, responsable du traitement, collecte, enregistre, traite et communique les données à caractère personnel collectées à l'occasion de l'ouverture du compte ou au cours de la relation bancaire et détaille les droits dont nous disposons en ce qui concerne nos données à caractère personnel (notamment nos droits d'accès, de rectification et d'opposition) et la manière de les exercer.
- Nous avons, à tout moment, le droit de nous opposer sans frais à toute utilisation de nos données à caractère personnel à des fins de prospection commerciale et/ou à l'envoi de communications publicitaires par voie électronique (e-mail et sms) en envoyant un e-mail à legal@keytradebank.com, ou par le biais d'une lettre envoyée au Legal Department à l'adresse de Keytrade Bank ou en se connectant sur le Site Transactionnel > Préférences > Communication.
- Les entretiens téléphoniques avec Keytrade Bank sont enregistrés par Reytrade Bank, conformément à la section «Enregistrement des communications et conversations téléphoniques » des Conditions Générales, à des fins réglementaires et probatoires (notamment mais sans limitation à l'égard des soussignés ou à l'égard des autorités de contrôle et/ou judiciaires). Ces enregistrements sont conservés pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités qu'ils poursuivent. EONDS DE GARANTIE DES DÉPÔTS (FGDR):

Nous reconnaissons avoir reçu l'annexe des Conditions Générales intitulé «Informations générales sur la protection des dépôts». DOCUMENTS CONTRACTUELS:

- Nous déclarons avoir pris connaissance des documents suivants, les avoir compris et les accepter sans réserve :
   les Conditions Générales, les documents Tarifs, Intérêts, Taux de change et Offre de Produits et Services de Paiement, disponibles à tout moment sur www.keytrade-
- les conditions d'utilisation du site www.keytradebank.be ainsi que la Politique relative à la Vie Privée, accessibles à tout moment sur www.keytradebank.be,
- le document d'informations clés pour l'épargnant concernant le Compte Epargne Azur ainsi que le règlement complet de Keytrade Bank concernant ce compte. Ces documents sont transmis par e-mail à l'occasion de l'ouverture de compte et sont également disponibles, sur demande et gratuitement, auprès de Keytrade Bank



## Procuration générale - compte particulier - 3

## > 5. Signatures

Par la signature de ce formulaire de procuration, le mandant et le mandataire confirment le procuration.	eur acceptation des Conditions Générales de la Banque et en particulier de l'article relatif à la
Fait à	le
Signature titulaire 1 (conforme à la pièce d'identité) précédée de la mention manuscrite «bon pour pouvoir»	Signature titulaire 2 (conforme à la pièce d'identité) précédée de la mention manuscrite «bon pour pouvoir»
Signature mandataire (conforme à la pièce d'identité)	

Veuillez joindre une copie (valable, bien lisible, ecto-verso, format A4) de la carte d'identité du mandataire et d'une preuve récente de domicile (avertissement-extrait de rôle, vignette originale de mutuelle, facture de gaz/eau/électricité...). L'adresse et la signature figurant sur cette procuration doivent correspondre à celles figurant sur la carte d'identité.





#### > Annexe 1: Note explicative concernant les US Persons

#### QU'EST CE QU'UNE US PERSON?

Le terme US Person doit être interprété conformément à la loi américaine en vigueur et les soussignés supportent l'entière responsabilité pour déterminer s'ils sont qualifiés ou non comme US Person.

En cas de doute le soussigné doit prendre contact avec un conseiller fiscal spécialisé.

Si un soussigné devait se qualifier en tant que US Person en cours de la relation bancaire, Keytrade Bank devra immédiatement en être informé.

Si Keytrade Bank n'est pas informé dans les temps, le soussigne sera responsable de tout dommage qui en découlerait.

Si le soussigné a des indices de US Person, elle devra fournir à Keytrade Bank un formulaire W-8 ou W-9, selon le cas, afin de confirmer ou infirmer son statut de US Person.

Si la documentation confirme le statut de US Person ou à défaut de fournir la documentation requise, Keytrade Bank se réserve le droit de refuser l'ouverture de compte ou de mettre fin à la relation bancaire avec l'indivision car consécutivement à la réglementation fiscale américaine, Keytrade Bank n'est pas en mesure de proposer ses services aux US Persons.

#### > Annexe 2: Note explicative concernant les Personnes Politiquement Exposées

#### QUI DOIT ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UNE PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSÉE?

- Les personnes physiques qui occupent une fonction publique importante ou ont exercé une fonction publique importante au cours des douze derniers mois. Dans cette catégorie sont reprises les personnes suivantes :
- · les chefs d'État, les chefs de gouvernement, les ministres, et secrétaires d'État;
- · les parlementaires ou les membres d'organes législatifs similaires ;
- · les membres des organes dirigeants des partis politiques;
- les membres des cours suprêmes, des cours constitutionnelles ou d'autres hautes juridictions y compris administratives dont les décisions ne sont habituellement pas susceptibles de recours sauf circonstances exceptionnelles;
- · les membres des cours des comptes ou des conseils ou directoires des banques centrales ;
- $\cdot \text{ les ambassadeurs, les consuls, les chargés d'affaires et les officiers supérieurs des forces armées;}\\$
- les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance des entreprises publiques;
- les directeurs, les directeurs adjoints et les membres du conseil d'une organisation internationale ou les personnes qui occupent une position équivalente en son sein.
- Des membres directs de la famille de ces personnes tels que :
- · Le conjoint
- · Tout partenaire considéré par le droit national comme l'équivalent d'un conjoint (par exemple le partenaire cohabitant légal);
- $\boldsymbol{\cdot}$  Les enfants et leurs conjoints ou partenaires;
- · Les parents
- Ou les personnes étroitement associées à ces personnes à savoir:
- toute personne physique qui est, conjointement avec une personne politiquement exposée, le Bénéficiaire Effectif d'une personne morale ou d'une construction juridique ou qui est connue pour entretenir toute autre relation d'affaires étroite avec une telle personne;
- toute personne physique qui est le seul Bénéficiaire Effectif d'une personne morale ou d'une construction juridique connue pour avoir été, de facto, créée au profit d'une personne politiquement exposée.





Code	es sect	teurs d	l'activités:
------	---------	---------	--------------

1	Agriculture, sylviculture et pêche
2	Industries extractives
3	Industrie manufacturière
4	Production et distribution d'éléctricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
5	Production et distrbution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution
6	Construction
7	Commerce de gros et de detail; réparation de véhicules automobiles et de motocycles
8	Transport et entreposage
9	Hébergement et restauration
10	Information et communication
11	Activités financières et d'assurance
12	Activités immobilières
13	Activités spécialisées, scientifiques et techniques
14	Activités de services administratifs et de soutien
15	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire
16	Enseignement
17	Santé humaine et action sociale
18	Arts, spectacles et activités récréatives
19	Autres activités de services
20	Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
21	Activités des organismes extra-territoriaux

# Codes professions libérales:

47730	Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé
66191	Activités des agents et courtiers en services bancaires
66210	Évaluation des risques et dommages
66220	Activités des agents et courtiers d'assurances
68311	Intermédiation en achat, vente et location de biens immobiliers pour compte de tiers
68312	Estimation et évaluation de biens immobiliers pour compte de tiers
69101	Activités des avocats
69102	Activités des notaires
69103	Activités des huissiers de justice
69201	Activités des experts-comptables et des conseils fiscaux
69202	Activités des comptables et des comptables-fiscalistes
69203	Activités des réviseurs d'entreprises
71111	Activités d'architecture de construction
71112	Activités d'architecture d'intérieur
71113	Activités d'architecture d'urbanisme, de paysage et de jardin
71122	Activités des géomètres
74300	Traduction et interprétation
75000	Activités vétérinaires
86210	Activités des médecins généralistes
86220	Activités des médecins spécialistes
86230	Pratique dentaire
86904	Activités relatives à la santé mentale, sauf hôpitaux et maisons de soins psychiatriques
86905	Activités de revalidation ambulatoire
86906	Activités des praticiens de l'art infirmier
86907	Activités des sages-femmes
86909	Autres activités pour la santé humaine n.c.a.